

ON CONTINUE...

avec **l'UFR** des industries chimiques CGT

l'édito

Les salariés et les retraités n'ont pas à payer la dette Covid 19

Le budget de la Sécurité sociale 2021 aurait pu être l'occasion d'un virage politique majeur dans le contexte actuel, l'occasion de revoir une politique de santé désastreuse : fermeture de centres de soins, de lits, réduction des budgets de l'hôpital public, etc.

Malheureusement, l'État continue de prendre la main sur l'une des plus belles conquêtes ouvrières, notre Sécurité sociale, au détriment de sa gestion par les assurés eux-mêmes comme à sa création, il y a un peu plus de 75 ans. Le gouvernement nous livre un PLFSS extrêmement dangereux et inquiétant pour l'avenir de la Sécurité sociale et pour l'ensemble de la population. Sans surprise, la logique de démantèlement de la protection sociale est poursuivie, comme dans le cadre de la réforme de l'assurance-chômage et de celle des retraites.

La loi du 7 août prévoit en effet de transférer à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) 136 milliards d'euros, dont 13 milliards de passif des hôpitaux, 31 milliards pour solde de tout compte des déficits passés jusqu'en 2019, et 92 milliards au titre des pertes à venir entre 2020 et 2023. Et ce n'est qu'un début !

Qu'il s'agisse de faire payer l'addition de la crise aux salariés et retraités, on en a aujourd'hui une preuve supplémentaire avec le projet émis dernièrement par

le gouvernement d'apurer, selon les mêmes modalités, c'est à dire en ayant recours de nouveau à la CRDS qui du coup serait prolongée jusqu'en 2042, 150 milliards de dette COVID de l'État. Autrement dit : le gouvernement est en train de créer un impôt COVID permanent que les salariés, fonctionnaires et retraités seront seuls appelés à payer, tandis que les entreprises en seront totalement exemptées.

Sacrifices économiques dûs à la crise



Nous ne devons pas être les dindons de la farce gouvernementale d'autant que pendant ce temps, des grandes entreprises ne se gênent même pas pour verser en dividendes les aides publiques reçues pendant la crise !

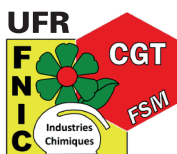
➤ Il est totalement injuste et illégitime de faire supporter à la Sécurité sociale le coût de cette crise sanitaire, résultant de choix politiques contestables, ayant de surcroît affaibli notre système de santé en dézinguant à tour de bras les services hospitaliers, en réduisant le nombre de lits, en fermant des secteurs entiers de soins, en réduisant les budgets.

➤ Il est donc hors de question que cette dette soit répercutée ensuite sur les salariés et les retraités.

➤ Cette dette doit être clairement identifiée et doit faire l'objet de dispositifs d'amortissement spécifiques dans lesquels la responsabilité principale incombe à l'État, et au remboursement de laquelle le capital doit prendre une part importante, il peut largement le faire !

Sommaire

Une : L'édito • L'action p.2 • L'information, l'international p.3 • L'Orga, le point, la vie des sections p.4



On CONTINUE... avec l'UFR des industries chimiques CGT est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Emmanuel Lépine

Bimensuel - 1,06 euros / ISSN : 2112-2776 / Commission paritaire : 0124 S 08416

l'action

1 000 syndicalistes CGT ont répondu présents à la rencontre des secteurs en lutte à Gardanne



La journée du 20 mai à Gardanne, où près d'un millier de syndicalistes CGT, venus de toute la France et issus de toutes les professions, se sont rassemblés pour échanger et débattre, a montré la nécessité d'en finir avec le capitalisme, par une belle mobilisation des militants présents.

Impulsée par les signataires de l'Appel « Pour une CGT à la hauteur des enjeux », cette rencontre des secteurs en lutte a été un succès, non seulement quant au nombre, à la richesse des débats, mais aussi par le sentiment exprimé par beaucoup de participants d'avoir dépassé le « constat », rompant ainsi l'isolement, le chacun dans son périmètre, et de réellement faire vivre une CGT de lutte des classes interprofessionnelle.

Électriciens, postiers, cheminots, portuaires, dockers, raffineurs, privés d'emplois et précaires, travailleurs de la chimie, de l'éducation, du commerce, des services publics, etc., toute la diversité de la classe ouvrière y était représentée : ce fut un grand moment de fraternité où a régné un esprit de combativité et de refus de tout fatalisme.

Quelles que soient les régions, partout grondent le mécontentement, la colère, le ras le bol des remises en cause des libertés individuelles et collectives, de la vie chère et de ces politiques publiques exclusivement orientées pour satisfaire les exigences du capital.

Des luttes de résistance s'organisent sérieusement :

- Des luttes dans les entreprises face aux plans de restructurations, aux délocalisations des productions annoncées,
- Des luttes pour s'opposer à la casse des services publics, aux projets de fermetures de gares, de bureaux de poste, de services et d'établissements hospitaliers, contre les fermetures des centres des finances publiques et des classes dans les écoles,
- Des luttes en convergence avec les salariés d'autres entreprises, d'autres secteurs, avec des acteurs des services publics, des usagers, dans les villes, les communes et départements pour s'opposer à la désertification, à l'éloignement des services publics de proximité,
- Des luttes des salariés en activité avec ceux privés de travail, exclus par le système économique, plongés dans la précarité, pour s'opposer à la destruction du régime d'indemnisation du chômage,
- Des mobilisations des retraités pour l'augmentation des retraites ou pour la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale. ■

l'information

DES COUACS DANS LES COMPTES DE LA CNAV

Les nouvelles d'où qu'elles viennent sont rarement bonnes. En se penchant, presque par hasard, sur certaines, il n'y a pas besoin d'explications supplémentaires pour être en colère.

Le mardi 18 mai, France Info nous apprenait que la Cour des comptes portait un jugement sévère sur l'exercice financier de 2020, du régime général de la Sécurité sociale, la CNAV (retraites) tout particulièrement. La Cour des comptes constatait «une dégradation de la fiabilité des comptes» et se déclarait «dans l'impossibilité de certifier» ceux qui portent sur «l'activité de recouvrement», c'est-à-dire la collecte des contributions versées par les entreprises et les travailleurs. Les «erreurs» ayant une «portée financière» sur les pensions «nouvellement attribuée[s] ou révisée[s]». De telles anomalies, au détriment ou en faveur des personnes touchées, ne sont pas nouvelles, mais la situation a empiré : en 2020, elles concernaient un dossier sur six (16,4 %) contre «un sur neuf» il y a cinq ans, d'après les calculs de

la Cour fondés sur un échantillon de près de 9 400 cas. Les trois quarts de ces dysfonctionnements pénalisent l'assuré.

> Le manque à gagner « médian » était de 123 euros par an en 2020, ce qui signifie que la moitié des individus lésés a subi un préjudice égal ou supérieur à cette somme tandis que, pour l'autre moitié des assurés affectés, le montant non perçu est égal ou inférieur à 123 euros. L'année précédente c'était pire : 139 euros. Le phénomène semble être plus grave pour certaines prestations, notamment l'allocation de solidarité aux personnes âgées où « la fréquence des erreurs atteint 23,8 % ». Toutes ces carences « traduisent les faiblesses persistantes du dispositif de maîtrise des risques et font apparaître une situation particulièrement dégradée », aux yeux de la Cour.



La CNAV, elle, invoque plusieurs facteurs : difficultés à réunir toutes les pièces justificatives, notamment pour les individus ayant eu des carrières heurtées, dont le nombre s'est accru au fil des années, complexité de la réglementation... Ajoutons à cela les pensions figées et la perte de pouvoir d'achat induite, les atteintes de plus en plus violentes contre nos retraites, contre les pensions de réversion comme sur l'âge de départ...

Et, comme si ces informations n'étaient pas suffisantes, le lendemain, le même média, on nous apprend que les ultra-riches (outre le fait que les milliardaires français se sont enrichis davantage pendant la pandémie) ont vu leurs fortune et patrimoine augmenter de 439 % en dix ans. De 82,2 milliards de dollars en 2009, leur fortune cumulée représente désormais la bagatelle de 442,9 milliards de dollars.

Et certains nous parlaient de ruissellement... ■

l'international

INDE Lutte contre les grands groupes industriels

En Inde, travailleurs et paysans mènent depuis l'été 2020 une lutte intense et solidaire contre les grands groupes industriels qui les affament, pour imposer la souveraineté alimentaire et la démocratie. La pandémie devient tragédie dans ce pays où le taux de pauvreté est particulièrement élevé. Certaines contrées ne sont plus en mesure de prodiguer les soins indispensables au maintien de la vie. Ce n'est pas une fatalité, la politique ultralibérale de Narendra Modi conduit le pays au chaos.

Mais une province indienne du sud-ouest de la péninsule, le Kerala, dont l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation sont très au-dessus de la moyenne nationale, a cependant, lors de l'élection du 6 avril dernier, vu le Front Démocratique de Gauche (LDF) en place conserver le pouvoir avec 99 sièges, soit 8 de plus que lors de la précédente élection. Le Parti Communiste indien (marxiste) a, quant à lui, fait un score impressionnant en remportant 62 des 140 sièges. ■

l'orga – le point...

L'agenda

7 SEPTEMBRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de rentrée des syndicats de la FNIC-CGT.

8 SEPTEMBRE CONSEIL NATIONAL DE L'UFR

de rentrée des syndicats de la FNIC-CGT.

8 SEPTEMBRE JOURNÉE D'ÉTUDE

thèmes : • La place des femmes dans les luttes et dans le syndicat rentrée des syndicats.

• Agir pour l'égalité des droits sans discrimination de genre dans les entreprises.

21 SEPTEMBRE COMMÉMORATION 20 ANS CATASTROPHE AZF

FNI AU 21 JUIN 2021

Toujours du retard dans la récupération des FNI et des timbres, ce que montre bien ce graphique : près de 300 FNI de retard sur 2020 par rapport à 2019. Inutile de répéter que ce sont les cotisations qui permettent à notre organisation de perdurer, de la faire vivre.

• **NOUS ESPÉRONS QUE LE BON SENS MILITANT PERMETTRA DE RATTRAPER CE RETARD RAPIDEMENT.**



l'orga – le point...

Des compteurs Linky finalement payants

Dès 2011, les pouvoirs publics avaient assuré que les consommateurs n'auraient pas à payer «un centime» pour l'installation de ces compteurs. Selon la Cour des comptes, l'installation de ces compteurs Linky aurait coûté 5,7 milliards d'euros, soit l'équivalent de 130 euros par compteur. Si Enedis a démenti l'information, l'UFC-Que Choisir n'en démord pas : les consommateurs auront bien à payer. « On va vraisemblablement assister à une hausse des factures, mais le pire dans cette histoire, c'est que l'opération va rapporter une marge de 500 millions d'euros à Enedis » conclut un responsable des études à l'UFC-Que Choisir. ■



**COUP
DE GUEULE !**